

Image not found or type unknown



Vente d'un terrain à construire

Par **stefanini**, le **20/10/2011** à **18:27**

Bonjour,

En phase de concrétisation de la vente d'un terrain à construire le promoteur demande de baisser le prix initial de la promesse de vente, suite à notre refus il fait jouer une condition suspensive du contrat de non réalisation d'obtention du permis de construire et renonce à l'opération par lettre recommandée.

A t-il le droit de continuer à commercialiser l'opération sans qu'un quelconque accord soit intervenu entre les parties?